

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2025 / 00204

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09
Réf : YF/BL/2025/8

Objet : Interdiction d'utilisation des stades de Clavières, Auguste Delaune et du Rieu du samedi 22 mars au dimanche 23 mars 2025, 23h.

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les conditions météorologiques annoncées pour les jours à venir,

Considérant l'état actuel de ces stades et la nécessité d'éviter tout risque d'incident ou d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les stades de Clavières, Auguste Delaune et du Rieu seront fermés du samedi 22 mars au dimanche 23 mars 2025, 23h.

ARTICLE 2 :

Les services de la ville d'Alès habilités pourront réduire ou prolonger les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 21 MARS 2025

Le maire
Christophe RIVENQ